

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet L'exploitation agricole de la Bruyère sur la commune principale de l'AIOT la bruyère 61260 CETON.

La référence de votre dossier est A-3-542QZRCV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/06/2023 à 13h26 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

N° SIRET **90455010000013**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **L'exploitation agricole de la Bruyère**

Description des activités :

L'exploitation agricole de la Bruyère possède un atelier viande (taurillons et génisses d'engraissements) sous le régime sanitaire départemental, un atelier culture et un atelier avicole de poule de chair label rouge soumis aux ICPE à déclaration.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

la bruyère

61260 CETON

X : 533561

Y : 6793596

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 8800 Animaux-Eq	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

L'exploitation agricole produit du fumier et du liser de bovin ainsi que du fumier de volaille.

L'exploitation importe parfois des fientes de volaille. L'exploitation exporte ses effluents organiques et importe du digestat liquide et/ou solide.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
061036814	Souchay Maxime	1 à 24
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 156		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **608229**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **608229**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **603340**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **8441**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **7**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

> Déchets de soins en élevage : DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés) stockés dans les boîtes jaunes puis emmener dans un point de collecte. > Emballages de produits lessiviels dont Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Elevage Laitier (EVPHEL) : Enlèvement et valorisation par A.D.I.VALOR. > Ficelles et filets usagés : Enlèvement et valorisation par A.D.I.VALOR. > Films agricoles usagés issus de l'élevage : Enlèvement et valorisation par A.D.I.VALOR.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence d'un PEI (Point d'Eau Incendie) à proximité de l'exploitation.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Organisme en

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

**charge de l'
instruction**

Exploitation agricole de la Bruyère

02/06/2023

Préfecture de
l'Orne - Bureau
de la
coordination
interministérielle
et de
l'environnement

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan de situation du cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan d'ensemble.pdf